VISCOSITY Actifull Hybrid Coolant

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Hazardous Products Regulations (SOR/2015-17) / Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17)
Date d'émission: 14/06/2021 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange

Nom : VISCOSITY Actifull Hybrid Coolant

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Antigel.
Liquide de refroidissement.

Restrictions d'emploi : Toute utilisation non spécifiée

1.3. Fournisseur

Fournisseur
Viscosity Oil Company
600 H Joliet Road
Willowbrook, IL 60527
T 630-850-4000 - F 630-850-4022

Importateur
Viscosity Oil Company
1918 Boul.Saint-Regis
Dorval, QC H9P 1H6 - Canada

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : (800) 424-9300
CHEMTREC (24 HOURS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	H302	Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Oral).

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage GHS, y compris conseils de prudence

Etiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :

Mention d'avertissement (GHS) : Attention

Mentions de danger (GHS) : H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Oral).

Conseils de prudence (GHS) : P260 - Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P301+P312 - En cas d'ingestion: Appeler un médecin en cas de malaise.
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
P330 - Rincer la bouche.
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale Point de collecte

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS)

le mélange contient 0,65% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue (Oral)
le mélange contient 0,65% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue (Cutané)
le mélange contient 0,65% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue (Inhalation (Poussières/brouillards))

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification GHS
l'éthylène glycol	N° CAS: 107-21-1	50 - <100	Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT RE 2, H373

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau/….

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Risque avéré d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par voie orale).

Symptômes/effets après contact oculaire : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.

Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. Nocif en cas d'ingestion. Nausées. Vomissement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tous les traitements devraient être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Sable. Eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie : Aucun danger d'incendie ou d'explosion spécifique.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Porter un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Ne pas goûter ni avaler.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Reportez-vous à la section 8.2.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Reportez-vous à la section 8.2.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Absorber et / ou contenir le déversement avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié.

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Prendre en matériau absorbant non combustible et pousser dans un récipient pour élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter de respirer les brouillards, aérosols, vapeurs.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Produits incompatibles : Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

Matières incompatibles : Sources de chaleur. Rayons directs du soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

VISCOSITY Actifull Hybrid Coolant
Pas d'informations complémentaires disponibles

l'éthylène glycol (107-21-1)	
USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethylene glycol
ACGIH OEL TWA [ppm]	25 ppm (V - Vapor fraction)
ACGIH STEL (mg/m³)	10 mg/m³ (I - Inhalable particulate matter, H - Aerosol only)
ACGIH OEL STEL [ppm]	50 ppm (V - Vapor fraction)
ACGIH OEL Ceiling	100 mg/m³
ACGIH OEL Ceiling [ppm]	39,4 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT irr. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH 2021
USA - NIOSH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL C [ppm]	50 ppm

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Éviter de créer des brouillards ou d'aérosols. Éviter les éclaboussures. Une ventilation par

extraction locale ou une ventilation générale de la pièce sont normalement requises.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains:
Une bonne pratique de l'hygiène industrielle consiste à minimiser le contact avec la peau. En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Gants en caoutchouc nitrile

Protection oculaire:
En cas d'éclaboussures ou des aérosols: des lunettes de protection.

Protection des voies respiratoires:
Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utilisez un appareil respiratoire approuvé muni de cartouches huile / brouillard.

Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Couleur	:	Jaune.
Odeur	:	inodore
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	8 – 8,8
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	-38 °C
Point d'ébullition	:	> 107 °C
Point d'éclair	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	:	< 0,1 mm Hg @ 20 °C
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	> 1
Densité relative	:	1,077 @ 20 °C
Solubilité	:	Soluble dans l'eau.
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur excessive ou froid. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

VISCOSITY Actifull Hybrid Coolant	
ATE (voie orale)	505,051 mg/kg de poids corporel
Toxicité aiguë inconnue (GHS)	le mélange contient 0,65% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue (Oral) le mélange contient 0,65% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue (Cutané) le mélange contient 0,65% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue (Inhalation (Poussières/brouillards))

l'éthylène glycol (107-21-1)	
DL50 Cutanée rat	> 3500 mg/kg (souris)
CL50 Inhalation rat	> 2,5 mg/l/4h
ATE (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Oral).

l'éthylène glycol (107-21-1)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel/jour
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	150 mg/kg de poids corporel/jour rein
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Oral).

Danger par aspiration : Non classé
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Voies d'exposition possibles : Contact avec la peau et les yeux. Inhalation.
Symptômes/effets : Risque avéré d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par voie orale).
Symptômes/effets après contact oculaire : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.
Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. Nocif en cas d'ingestion. Nausées. Vomissement.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

l'éthylène glycol (107-21-1)	
CL50 poisson 1	72860 mg/l Pimephales promelas
EC50 crustacea	> 100 mg/l
NOEC chronique poisson	15380 mg/l Pimephales promelas
NOEC chronique crustacé	8590 mg/l Ceriodaphnia sp.

12.2. Persistance et dégradabilité

l'éthylène glycol (107-21-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	> 60 % 28 d

12.3. Potentiel de bioaccumulation

l'éthylène glycol (107-21-1)	
Log Pow	- 1,36
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TDG / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

DOT NA Non : Non applicable

N° ONU (TDG) : Non applicable

N° ONU (IMDG) : Non applicable

N° ONU (IATA) : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (DOT) : Non applicable

TDG Désignation officielle de transport : Non applicable

Nom d'expédition (IMDG) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

DOT

Department of Transportation (DOT) des classes de danger : Non applicable

TDG

Classe (s) de danger pour le transport (TMD) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable
Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucune donnée disponible

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

DOT

Aucune donnée disponible

TDG

Aucune donnée disponible

IMDG

Aucune donnée disponible

IATA

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit sont enregistrés, ou exempts d'enregistrement, dans l'inventaire de la Loi américaine de l'Agence de Protection de l'Environnement sur le contrôle des substances toxiques (TSCA), sauf :		
l'éthylène glycol	N° CAS 107-21-1	50 - <100%

Produit(s) chimique(s) soumis à obligation de rapport suivant la Section 313 ou le Titre III du Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) of 1986 and 40 CFR Part 372" :"		
l'éthylène glycol	N° CAS 107-21-1	50 - <100%

l'éthylène glycol (107-21-1)	
Drapeau réglementaire EPA TSCA	T - T - indique une substance soumise à une règle d'essai de la Section 4 de la loi TSCA, États-Unis.
CERCLA RQ	5000 lb

15.2. Réglementations internationales

CANADA

l'éthylène glycol (107-21-1)
Inscrit sur la LIS canadienne (liste intérieure des substances)

Réglementations UE

l'éthylène glycol (107-21-1)
Inscrit dans l'inventaire CEE EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

Directives nationales

l'éthylène glycol (107-21-1)
Coté sur les ENCS du Japon (substances chimiques existantes et nouvelles) inventaire
Inscrit sur l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Coté sur l'inventaire Taiwan National Chemical
Inscrit sur NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Coté sur Inventory of Existing Chemical Substances (IECSC)
Coté sur Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)
Répertorié dans la Liste coréenne des produits chimiques existants (KECL)

15.3. Réglementations des Etats - USA

⚠ **ATTENTION:** Ce produit peut vous exposer à l'éthylène glycol, qui est reconnu par l'État de Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres problèmes de reproduction. Pour plus d'informations, visitez www.P65Warnings.ca.gov.

Composant	**Réglementations nationales ou locales**
l'éthylène glycol(107-21-1)	U.S. - Delaware - Exigences relatives au rejet de polluants - Quantité à signaler; U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Acceptable Ambient Concentrations; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - New York - Reporting of Releases Part 597 - List of Hazardous Substances; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : ESIS (European chemincal Substances Information System; accessed at: http://esis.jrc.ec.europa.eu/index.php?PGM=cla. European Chemicals Agency (ECHA) Registered Substances list. Accessed at http://echa.europa.eu/. Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition. National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition. OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard. TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html. United Nations Economic Commission for Europe: About the GHS. Accessed at http://www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/ghs_welcome_e.html.

Autres informations : Aucun(e).

Textes complet des phrases H	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Abréviations et acronymes	
	ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists)
	ATE: estimation de toxicité aiguë
	CAS (Chemical Abstracts Service) number.
	CLP: Classification, étiquetage, emballage.
	LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai
	CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
	SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
	OSHA: Occupational Safety & Health Administration
	TSCA: Toxic Substances Control Act

Abréviations et acronymes	
	STEL: à court terme de limites d'exposition
	TWA: Poids moyen

Danger pour la santé NFPA : 0 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, n'offriront pas de danger au-delà des matériaux combustibles ordinaires.

Danger d'incendie NFPA : 1 - Matériaux qui doivent être préchauffés avant qu'ils puissent prendre feu.

Réactivité NFPA : 0 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables, même en cas de feu.

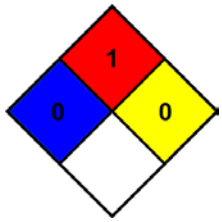

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit